

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 14 (1927)
Heft: 6

Artikel: Le concours pour l'édification d'un palais de la société des nations à Genève
Autor: Martin, Camille
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86274>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

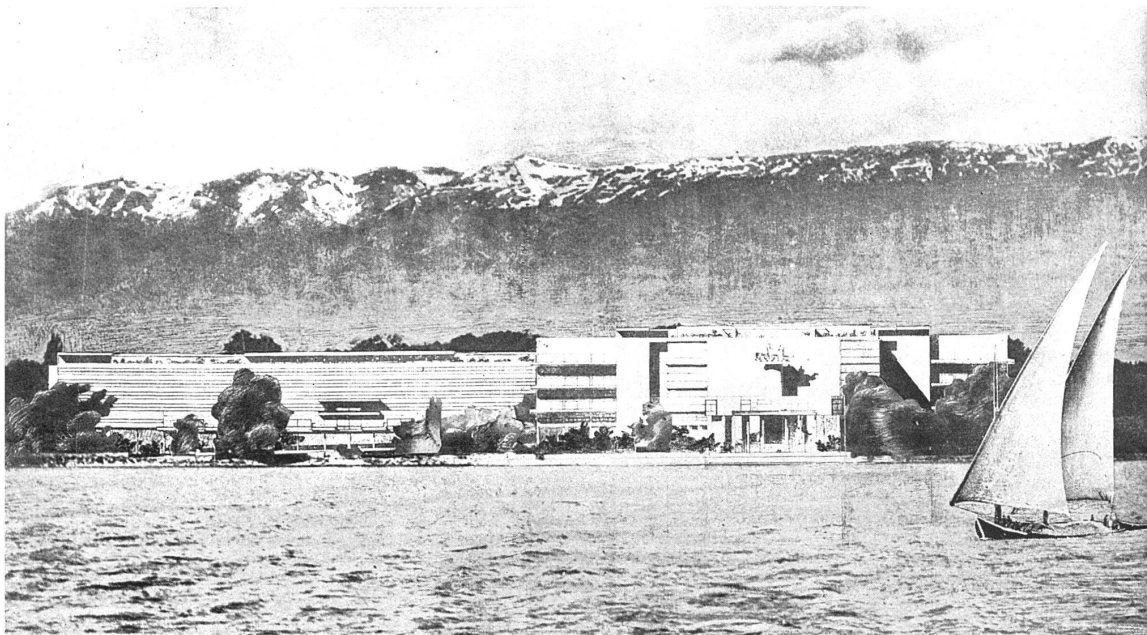
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PROJET DE MM. LE CORBUSIER ET P. JEANNERET, PARIS

*Vue depuis le lac / Sur le lac fronton de la grande salle avec le groupe sculptural et le pavillon du président de l'Assemblée
Flanquant la grande salle, les ailes du conseil et des grandes commissions / Au fond à gauche le secrétariat*

LE CONCOURS POUR L'ÉDIFICATION D'UN PALAIS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS A GENÈVE

Les jours ont passé depuis l'instant où le jury a proclamé les résultats de ce concours. Au moment où nous écrivons ces lignes, on ne connaît pas plus qu'il y a un mois les raisons qui ont déterminé le classement des concurrents primés. On ne connaît pas davantage les solutions qui ont été proposées par les architectes lauréats. Quelques projets, incomplètement présentés, ont été publiés dans la presse.

Aucune comparaison n'est possible entre les idées si nombreuses et si variées qui ont été soumises au verdict du jury. Il peut donc paraître téméraire de traiter ici un sujet à l'égard duquel nous sommes insuffisamment renseignés. Si nous nous sommes décidés à formuler quelques réflexions à propos de l'un des projets primés, c'est qu'il nous a paru nécessaire, avant même que l'exposition des plans fût ouverte, de bien établir, à l'in-

tention du public, quelles étaient les données du problème, afin de mieux lui faire comprendre les résultats auxquels sont parvenus les architectes appelés à participer à cette consultation internationale.

LE PROGRAMME

On connaît, dans leurs grandes lignes, les éléments du programme. Les constructions qui doivent former le Palais des Nations se composent de deux parties principales: l'une destinée à la grande salle des Assemblées et aux salles du Conseil avec leurs dépendances, l'autre affectée au Secrétariat général. Nous n'avons pas l'intention d'examiner ici dans le détail la question de la répartition des locaux et des salles. Il nous paraît plus nécessaire dans un article qui doit servir d'orientation générale, de donner une idée des proportions considérables



Photographie à vol d'oiseau à 300 m
(Ad Astra-Aéro A.G., Zurich)

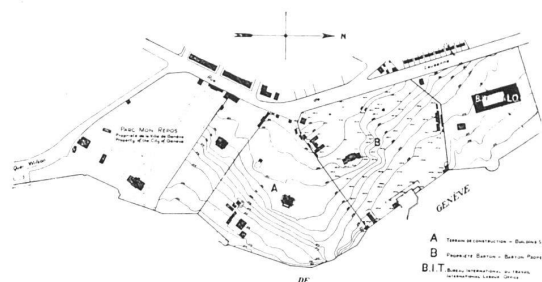
que doit atteindre cet édifice, étant donnés le nombre et l'importance des services qui doivent y trouver place. La salle des Assemblées aura des dimensions exceptionnelles puisqu'elle doit être aménagée de façon à recevoir 2600 auditeurs, si l'on tient compte du nombre des délégués et de celui des personnes qui occuperont les tribunes. Elle doit forcément être accompagnée de dépendances nombreuses et être accessible par des entrées distinctes pour chaque catégorie d'auditeurs: délégués, représentants de la presse, public.

La partie réservée au Conseil est moins importante: elle comprend néanmoins une salle de 120 places avec tribune, plusieurs salles de commission avec leurs annexes. Le Secrétariat qui compte actuellement 480 fonctionnaires renfermera environ 440 bureaux et salles diverses, une bibliothèque avec salle de consultation et tous les dégagements nécessaires. Tout cet ensemble de salles et de bureaux constituera, quelle que soit la solution adoptée, un édifice d'un volume considérable, à côté duquel le Bureau international du Travail paraîtra de dimensions bien modestes, puisque son cube atteint à peine le dixième de celui du Palais des Nations.

Avant toute autre considération se pose donc la question de savoir comment, sur un terrain de surface relativement minime, il sera possible d'installer des bâtiments aussi volumineux, sans briser le cadre donné par l'emplacement choisi et sans détruire l'harmonie du site incomparable que forme le lac de Genève, et les collines qui l'entourent.

L'EMPLACEMENT ET LE SITE

Les deux domaines sur lesquels doit s'élever le Palais des Nations occupent, grâce au dessin de la côte du lac,



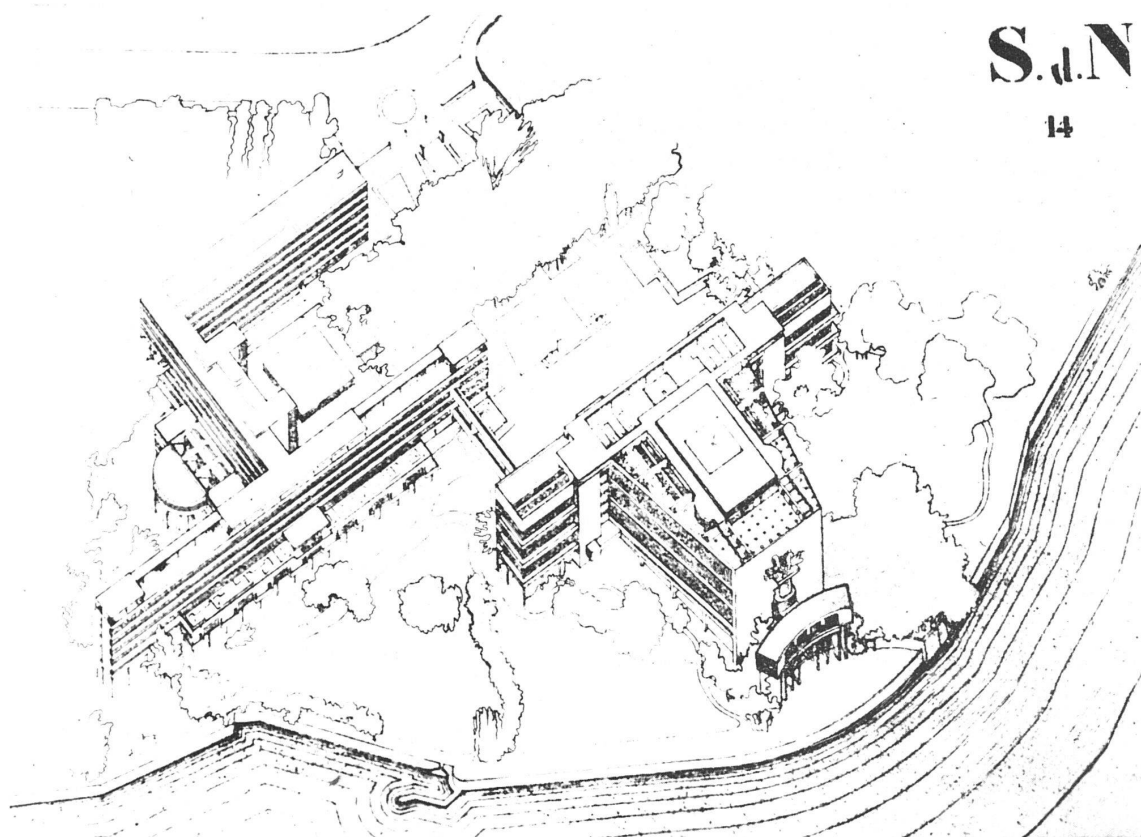
LE TERRAIN

A = Terrain de construction; B = Propriété Barton prévue pour un agrandissement éventuel; BIT = Bureau International du Travail (cf. l'article «Notes sur l'urbanisme à Genève» du No. de juin 1926 du «Werk»)

une position qui les met en évidence à l'entrée de la rade de Genève. Ils ont ceci de caractéristique qu'ils offrent au spectateur, depuis le lac, des berges avec de hautes futaies et des arbres superbes, au milieu desquelles apparaissent les taches précises des maisons de campagne. La verdure encadre les architectures, elle les domine. Vu de la terre, le lac n'offre pas au regard la totalité de sa nappe, il est toujours encadré de grands arbres, et le paysage se présente en tableaux distincts toujours placés dans un cadre de verdure: tantôt c'est la ville de Genève, tantôt le Mont Blanc, tantôt les montagnes, les douces collines de Savoie qui s'offrent aux regards. La pente du terrain n'est pas uniforme; l'assiette de la route de Lausanne se prolonge en une sorte de plateau au bord duquel sont posées les villas anciennes. A partir de leurs terrasses le sol s'incline assez rapidement, accusant au total une différence de niveau de 12 m. environ. Du côté Nord, le plateau se prolonge jusqu'à un belvédère d'où l'on aperçoit tout le grand lac et qui est certainement le plus beau joyau de ce domaine.

Que dire du site, considéré dans ses limites les plus étendues, si ce n'est que, plus encore qu'aux abords même de la ville de Genève, les lignes du paysage suivent une dominante nettement marquée.

Le lac, le coteau de Pregny presque entièrement boisé, le Jura, étendent autour et au-dessus de Sécheron leurs lignes parallèles, qu'aucun accident ne vient interrompre. Quand bien même la région se trouve à proximité immédiate de la ville, les œuvres des hommes n'ont pas envahi la nature. Les arbres cachent à demi les habitations. Quelques pelouses apparaissent au bord du lac ou sur le flanc du coteau. C'est la région des grands parcs privés et publics dont la présence sur les deux rives du lac donne à la grande rade de Genève un accent si noble et à certains égards presque sauvage. Site grandiose, lignes calmes et toutes ordonnées selon un même rythme, tel est l'



PROJET LE CORBUSIER - P. JEANNERET
Perspective

cadre dans lequel viendra se placer le futur Palais des Nations.

Comment les divers concurrents ont-ils compris la leçon donnée par ce paysage? En quelle mesure ont-ils associé leurs conceptions à l'œuvre de la nature? Telles sont les questions auxquelles nous allons chercher à répondre.

LE PROJET DE LE CORBUSIER & P. JEANNERET

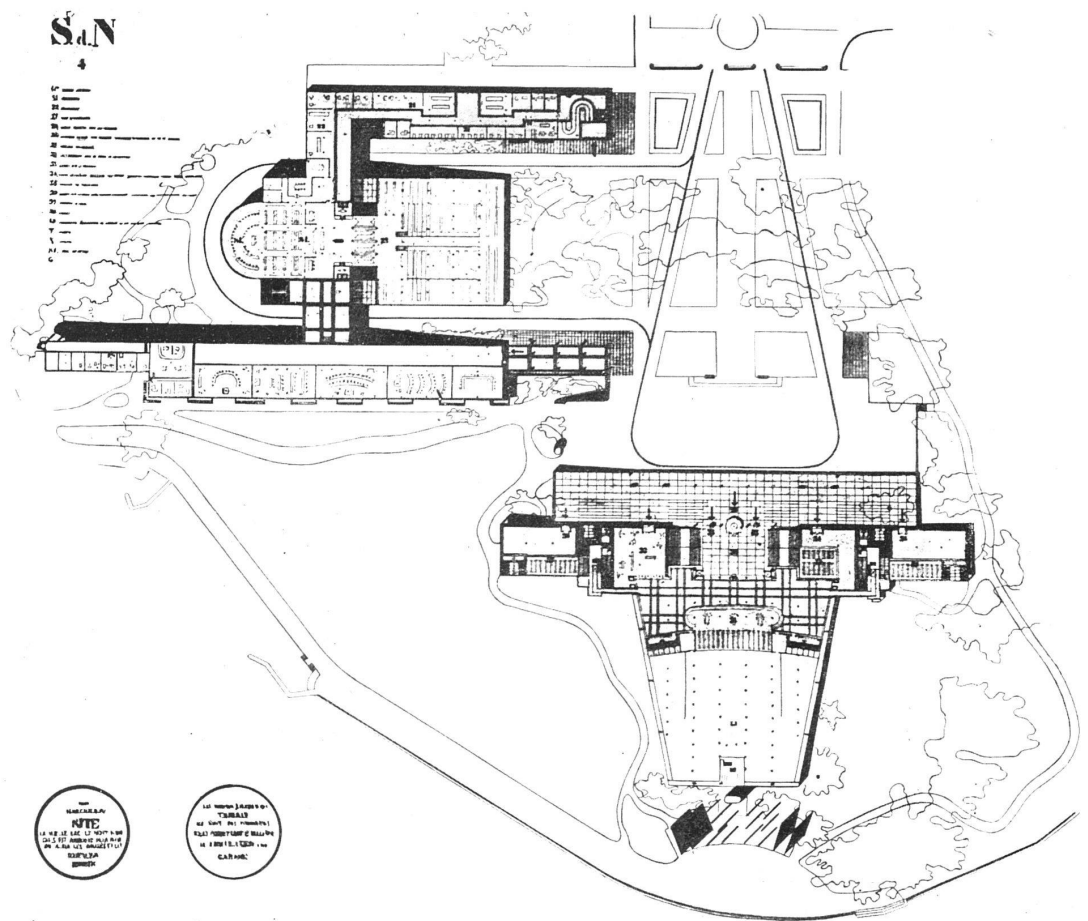
Grâce à l'obligeance de ses auteurs, nous pouvons commencer aujourd'hui la revue de quelques-uns des projets présentés au concours, en publiant l'étude très caractéristique et foncièrement originale de MM. Le Corbusier et Jeanneret. Sans doute les plans qui accompagnent cet article sont plus éloquents que tout commentaire. En ajoutant quelques mots à ces illustrations, nous voulons surtout souligner en quelle mesure ce projet répond aux conditions générales du programme telles qu'elles sont formulées dans l'exposé de début en ces termes: Ce Palais doit être conçu avec le souci de grouper d'une ma-

nière *pratique et moderne* tous les organismes essentiels qui seront indispensables au fonctionnement de la Société des Nations; cette conception doit aussi traduire la haute destination d'un monument qui, par la *pureté de son style, l'harmonie de ses lignes* est appelé à symboliser la gloire pacifique du XX^e siècle.

Laissant pour le moment de côté tout ce qui a trait à la façon dont les architectes ont exprimé l'idée qu'ils se sont faite de l'organisation du Palais de la Société des Nations, examinons pour commencer, cette idée elle-même et voyons comment MM. Le Corbusier et Jeanneret ont résolu, à un point de vue strictement utilitaire, le problème qui leur était posé.

L'orientation des bâtiments est fixée, en ce qui concerne les lignes essentielles, dans la direction du sud au nord. Les façades principales regardent le levant et le couchant. Tous les locaux importants jouissent de la vue du lac et des Alpes.

La salle des assemblées est mise nettement en évidence



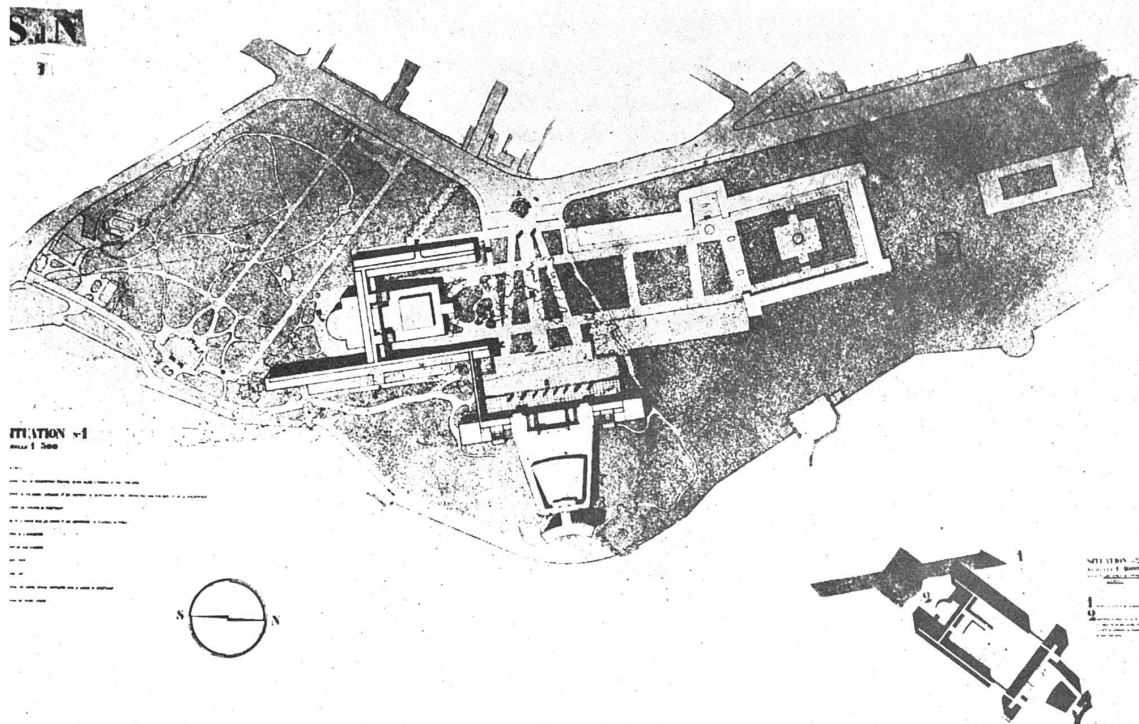
PROJET LE CORBUSIER - P. JEANNERET
Plan du rez-de-chaussée

puisqu'elle s'avance en proue vers le lac et qu'elle se détache résolument des bâtiments destinés au Secrétariat et de ceux qui pourront lui être adjoints à l'avenir. Elle est bien la dominante de l'ensemble, moins par la surélévation de sa masse que par sa situation proéminente. Liée aux organes qui abritent les services du Conseil et des Commissions internationales, la grande salle communique par des passages avec le Secrétariat et ses annexes.

Le Secrétariat et la bibliothèque dessinent une sorte de T dont la branche principale, atteignant un grand développement, s'étend en retrait de la salle de l'Assemblée. L'accès de tous les services est facile, leur répartition sur le terrain est judicieuse. Malgré l'importance de leur volume, les corps de bâtiments n'encombrent pas de façon excessive la surface des anciennes propriétés Bartholoni et Moynier. Ils laissent entre leurs masses de grands espaces libres et donnent l'impression d'une ins-

tallation largement aérée et nettement ouverte sur le lac et sur les ombrages du parc. Conception paysagiste, c'est dit les auteurs eux-mêmes. L'expression est très juste. L'édifice est incorporé à la nature, il bénéficie de son voisinage. En aucun point, il ne présente de cours fermé d'où l'on ne voit ni les ramures des arbres, ni les eaux du lac. Et par surcroît, il respecte les principaux arbres du parc, il réserve du côté du lac des pelouses et de massifs de verdure; il sauvegarde, autant que faire se peut, les richesses naturelles du domaine qui seront associées à la création nouvelle apportée par les hommes.

●
Tous les bâtiments ont leur base placée à un niveau constant. C'est là assurément l'une des caractéristiques les plus originales du projet. Les architectes ont déterminé un plan partant du point le plus haut du terrain et l'ont étendu sur toute la surface du terrain, sans s'i-



PROJET LE CORBUSIER - P. JEANNERET

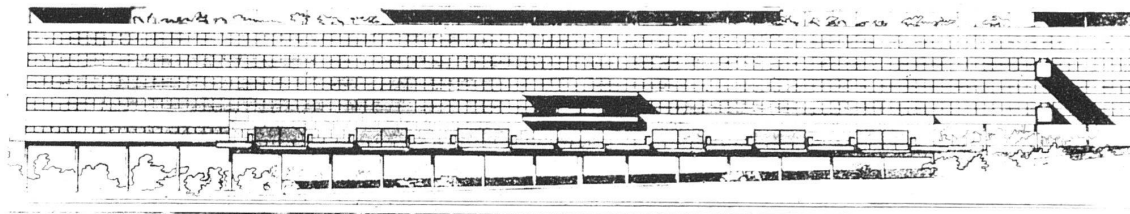
Plan de situation avec agrandissement prévu sur la propriété Barton

éviter des déclivités du sol. La plupart des bâtiments ont donc posés sur des pilotis de béton armé dont la hauteur croît au fur et à mesure que le terrain s'incline. Sous le plancher du rez-de-chaussée, s'étendent de vastes surfaces qui serviront de garages et d'où l'on verra, par-dessous l'aile du Secrétariat, se dessiner le panorama du lac et des montagnes. Cette conception foncièrement nouvelle, qui étonnera peut-être au premier abord ceux qui sont habitués aux procédés habituels de construction, est en tout cas parfaitement adaptée à la configuration des lieux. Le projet ne modifie pour ainsi dire pas le relief du terrain, il ne crée pas une topographie artificielle au moyen de terrasses et d'aménagement coûteux. Il supprime les soubassements qui alourdisent l'assiette de l'édifice partout où ceux-ci ne sont pas strictement nécessaires. Nulle part, mieux que dans un parc aussi riche-ment pourvu d'arbres et de bosquets, une conception paisible n'est à sa place puisque les vides réservés sous le bâtiment ne peuvent être vus dans leur totalité. Grâce à la configuration même du terrain, l'édifice ne paraîtra

pas manquer d'assiette, même aux yeux de ceux qui sont accoutumés aux formes traditionnelles. Sa base se détachera sur un fond de verdure et d'ombre qui atténuera l'impression produite par ce nouvel équilibre des forces. Pour ceux qui ne s'étonnent plus de voir appliqués dans l'art de bâtir, les procédés de la technique moderne, cette solution paraîtra toute naturelle et riche de conséquences pratiques.

Nous verrons en terminant comment la conception nouvelle de MM. Le Corbusier et Jeanneret s'associe aux lignes du paysage. Demeurant pour l'instant sur le terrain pratique, nous devons encore examiner les solutions présentées par les architectes pour assurer le fonctionnement normal des organes de la Société des Nations.

Assurément les plans qui accompagnent cet article sont reproduits à une échelle trop réduite pour qu'il soit possible de les analyser en détail. On peut voir cependant comment ont été aménagés les accès aux bâtiments principaux et comment sont disposées les grandes lignes des plans.



PROJET LE CORBUSIER - P. JEANNERET
Le Secrétariat général. Façade sur le lac

Partant de la route de Lausanne à la place de Sécheron, agrandie en raison de sa fonction nouvelle, le visiteur ne pourra embrasser d'un premier coup d'œil l'imposante masse du Palais de la Société des Nations. Il passera comme aujourd'hui au travers d'un bois dont les opulentes ramures sépareront la cour d'entrée des bruits et de l'agitation de la rue. Après avoir traversé cette partie du parc, il se trouvera tout-à-coup en face de la salle des assemblées. S'il est délégué, représentant de la presse ou simple curieux, il utilisera selon le cas l'entrée qui est réservée à chaque catégorie de visiteurs et parviendra à destination par des escaliers ou ascenseurs distincts. Grâce à la bonne disposition de ces organismes verticaux la circulation peut se condenser en des points fixes sans se mêler jamais. En peu de temps, la foule de 2600 personnes que peut contenir la grande salle, est canalisée aussi bien à l'entrée qu'à la sortie des séances.

De tous les éléments du problème, celui qui, à juste titre, a le plus retenu l'attention des architectes, est la structure et l'aménagement de la salle des assemblées générales.

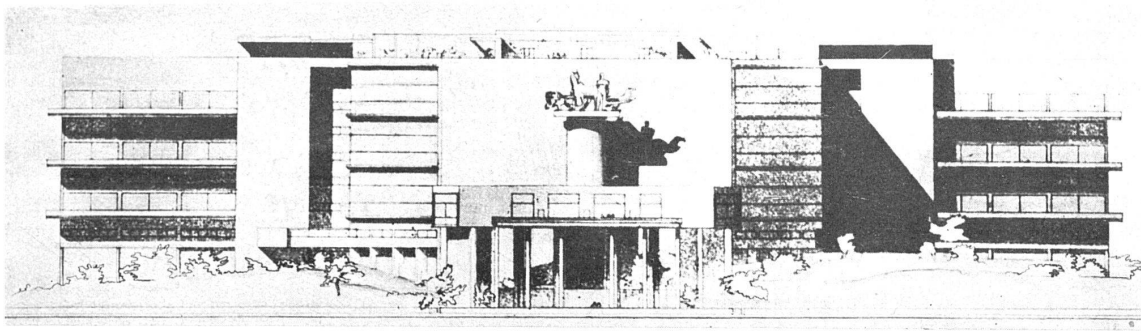
On paraît énoncer une banalité lorsqu'on affirme que la principale qualité d'une salle de réunion est d'avoir une bonne acoustique. Et pourtant que de projets ont été conçus et même exécutés avec la seule idée de répondre à une certaine conception formelle de l'architecture. MM. Le Corbusier et Jeanneret ne partent pas d'un à-priori d'ordre artistique, ils cherchent une solution basée sur le respect de lois purement physiques et considèrent que le principal objectif de leurs efforts doit être de construire une salle d'audition où l'on entende quelque chose, où l'orateur puisse parler doucement et même causer et où l'auditeur puisse écouter sans aucune tension.

Avec le concours d'un savant français, M. Gustave Lyon, Directeur de la maison Pleyel, ils ont appliqué résolument une théorie de l'acoustique qui est le fruit d'une vie d'expériences et qui permet de fixer avec une sécu-

rité complète les données essentielles déterminantes d'une salle, si grande soit-elle.

Nous ne disposons pas ici de la place nécessaire pour exposer cette théorie, dont l'examen sort d'ailleurs de nos compétences. Il nous suffit de marquer la tendance à laquelle ont obéi les auteurs du projet: la forme de la grande salle n'est pas dictée par les lois de la statique ou par des raisons d'habitude, elle est imposée par des lois plus impérieuses encore: celles de l'acoustique.

Il est certain que toute l'œuvre de la Société des Nations serait vaine si les peuples venus pour s'entendre s'asseyaient dans une salle où l'écho des voix humaines pourrait parvenir à l'oreille des auditeurs. Toute considération de sentiment ou de tradition doit céder le pas à une nécessité inéluctable: la salle doit remplir la fonction qui lui est destinée. Des spécialistes plus compétents pourront apprécier les éléments techniques de ce problème. Nous devons nous contenter de mettre en évidence le chemin qu'ont suivi les architectes pour répondre aux conditions du programme. La grande salle de l'Assemblée joue un rôle trop éminent dans l'organisme de la Société des Nations pour que l'on puisse son propos se laisser influencer par des formules d'écou ou des réminiscences archéologiques. L'expérience que l'on va tenter a de trop lourdes conséquences pour qu'elle puisse écarter, pour des raisons étrangères à la technique, des solutions basées sur des études approfondies. Faut-il, en obéissant aux lois de la physique, renoncer pour cela à toute possibilité d'exécuter une création qui puisse avoir une valeur d'ordre esthétique? Nous ne croyons pas. Si l'on est obligé d'abandonner des habitudes séculaires pour les motifs les plus impérieux, il ne s'ensuit pas nécessairement que l'œuvre nouvelle sera inférieure à celles qui ont été créées sous l'empire de préoccupations différentes. Il ne doit pas être impossible d'exprimer une structure résultant d'un calcul précis sous une forme qui, quoique nouvelle, produira son effet



PROJET LE CORBUSIER - P. JEANNERET

la grande Salle des Assemblées. Façade sur le lac

en raison de l'apport personnel qu'y ajoutera le témoignage de l'architecte.

L'étude rationnelle des problèmes d'architecture n'exclut pas l'intervention d'une personnalité artistique. Celle-ci se manifeste tout naturellement dans la façon d'utiliser les données fournies par la technique. Une architecture rationnelle n'est pas la négation de l'art, elle conduit plutôt à une nouvelle esthétique basée sur la mise en valeur des procédés mis aujourd'hui à la disposition des constructeurs.

On ne peut évidemment modifier des habitudes séculaires sans opérer une sorte de révolution dans nos façons de comprendre et d'apprécier les manifestations de l'art de bâtir. Ce serait toutefois faire preuve d'étroitesse et d'intelligence que de rejeter sans examen des solutions simplement parce qu'elles ne sont pas conçues selon les modes auxquels nous sommes accoutumés.

Tous nous sommes laissé entraîner au-delà d'un simple exposé des principales caractéristiques du projet de MM. Le Corbusier et Jeanneret. Il ne nous est donc pas possible d'étendre, comme nous le voudrions, nos observations à d'autres éléments du problème.

Le bâtiment du Secrétariat est traité dans le même esprit que les autres parties de l'édifice. C'est une longue allée de bureaux et de salles, pourvue de dégagements commodes, liés par des moyens de communication verticaux. Le parti choisi est des plus simples, il est dicté par des considérations pratiques aussi bien que par la situation du bâtiment dans le parc.

Dans tout l'édifice, la toiture est formée d'une terrasse constituant un belvédère magnifique et sur laquelle s'étalent les salles, les vérandas et les portiques des restaurants. Sur les dalles de ciment armé, des plantations, des fleurs, des arbustes, apportent une touche de

couleur éclatante et maintiennent sur les dallages une fraîcheur permanente.

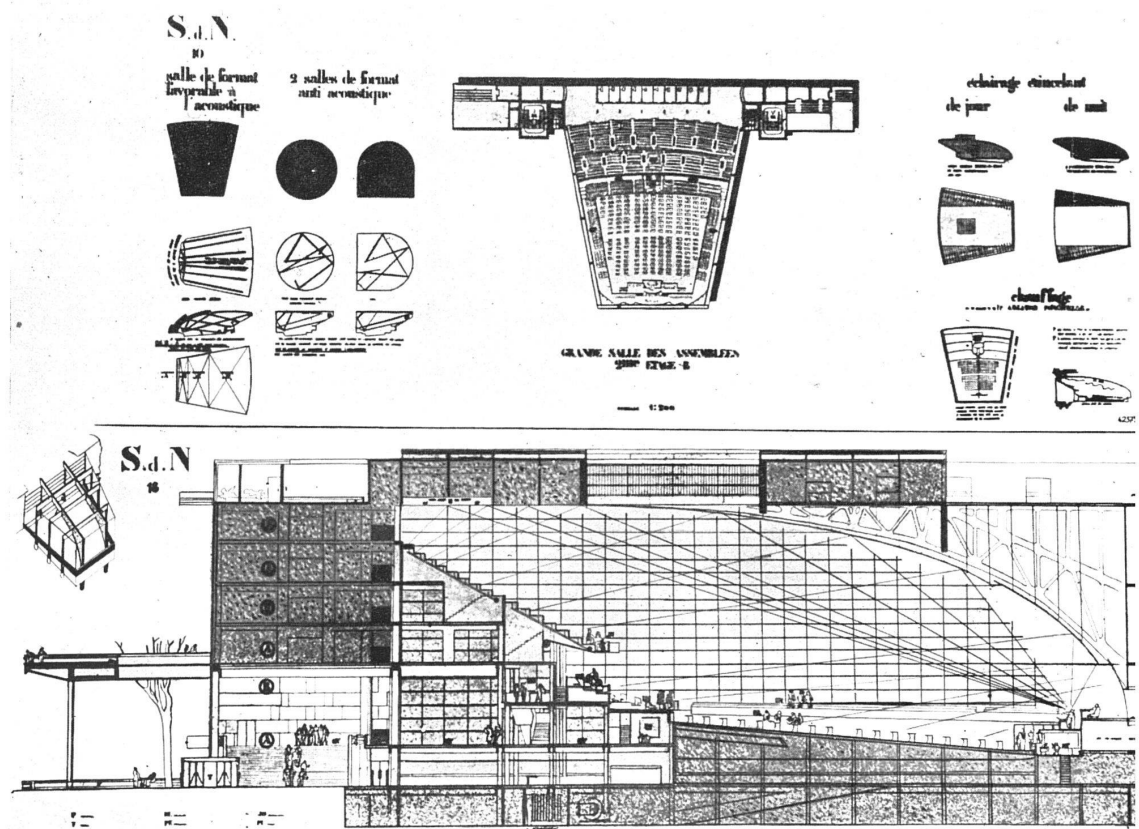
Quelle serait en définitive — car c'est là une question qui préoccupe avant tout le profane — quelle serait l'impression produite, dans le cadre où ils viendront se placer, par ces édifices dont la forme et la structure ont été dictées par une conception avant tout rationnelle de l'architecture, par une conception basée sur l'emploi de procédés de construction modernes? Est-ce que les architectes se sont bornés à poser sur les pelouses du parc Bartholony les bâtisses réclamées par le programme, sans s'inquiéter de leur groupement et de leur forme, sans se préoccuper d'associer leurs lignes et leurs silhouettes à la physionomie du paysage environnant? Il faudrait être singulièrement partial pour répondre affirmativement à cette question.

Au-delà de la solution purement technique et utilitaire du problème, il y a une recherche de groupement des masses, de proportions, qui est incontestablement du domaine de l'architecture, il y a une tournure d'esprit, un sentiment qui sont propres à l'architecte et qui font de son œuvre, non une création anonyme, mais l'expression d'une personnalité.

Nous avons déjà mis en évidence, au courant de la plume, la façon dont les services avaient été répartis, nous avons signalé la place préminente occupée par la salle des assemblées. Il nous faut insister encore ici sur la netteté du parti adopté, sur la prédominance des lignes horizontales et par dessus tout, sur la parfaite simplicité de l'ordonnance.

Si l'on juge cette œuvre sans parti-pris d'aucune sorte, on ne peut s'empêcher d'affirmer qu'elle est appropriée à la fois à sa destination et au site dans lequel elle viendra se placer.

Sans doute, dans l'essai tenté par les architectes, tout ne doit pas être accepté sans réserves. Un projet aussi vaste



PROJET LE CORBUSIER - P. JEANNERET

La grande salle des Assemblées / Coupe longitudinale avec études du format, de l'éclairage et du chauffage de la salle

et aussi complexe doit être envisagé, avant tout, dans son ensemble, en tenant compte de l'esprit qui a dirigé sa conception. A cet égard, nous avouons que la solution proposée pour la façade sur lac de la salle des assemblées et surtout pour le pavillon du Président nous a quelque peu surpris. Sans doute c'est là un hors d'œuvre, mais un hors d'œuvre traité de façon bien différente que le reste du menu. Faut-il voir dans ce morceau d'architecture une sorte de concession aux amateurs de pittoresque? Nous l'ignorons. Toujours est-il que l'étude de cette partie de l'édifice ne nous paraît pas encore définitive.

Les observations qu'on pourra présenter sur divers points ne touchent pas aux principes sur lesquels le projet a été établi.

Le programme, rappelons-le encore une fois, demandait aux concurrents de grouper de façon pratique et moderne les organismes indispensables au fonctionnement de la Société des Nations, il leur recommandait d'exprimer par la pureté du style de l'édifice et l'harmonie

de ses lignes, la haute mission dévolue à ce monume qui symbolisera la gloire pacifique du XX^e siècle. Faut-il admettre que seules des formules archéologiques sont susceptibles de répondre aux conditions de ce programme? Déniera-t-on toute noblesse, toute pureté de style, toute harmonie de lignes à une conception éminemment rationnelle, simplement parce qu'elle choque certaines de nos habitudes et qu'elle ne se sert pas du langage conventionnel auquel nous sommes accoutumés? Le modernisme en architecture n'est pas une simple mode, une variation de goût, c'est l'expression franche de nos besoins actuels traduite avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui.

Le projet de MM. Le Corbusier et Jeanneret nous paraît digne de retenir l'attention de ceux qui sont appelés à fixer le choix définitif de la Société des Nations parce qu'il apporte incontestablement au problème de l'organisation des services de la Société des Nations une solution logique et mûrement réfléchie et parce qu'il répond au

exigences imposées par l'emplacement et le site même de Sécheron.

A un point de vue plus élevé, il répond aux aspirations les plus nobles de notre temps, par le fait qu'il renonce à tout faux luxe, à toute emphase prétentieuse, parce qu'il s'apparente, par son esprit même, si l'on veut aller au fond des choses, à ce génie du lieu, dont les manifestations les plus représentatives ne sont ni le dôme de la maison royale aux Eaux-Vives, ni les pagodes du Pré l'Evêque, ni même les toitures et les clochetons de certaines maisons néo-suisse mais bien les ordonnances simples et pures de lignes de la Corratierie, du Quai des Bergues et du Grand Quai.

Il ne dépare point enfin la physionomie de notre rade parce qu'il s'étend parallèlement à l'horizontale du lac, aux lignes allongées des collines et du Jura qui les dominent, parce qu'il s'intercale avec respect au milieu des belles végétations du parc dont les frondaisons touffues se détacheront en pleine valeur, sur de belles formes géométriques, atténuant par leurs courbes souples et ondulées la rigidité des lignes et l'ampleur des masses. Il ne faut pas chercher à le nier, le Palais des Nations sera conçu, quelle que soit la solution adoptée, à une échelle qui dépasse tout ce qui a été fait à Genève à ce jour. Aucun édifice public de la Ville, pas même le Bureau international du Travail, n'atteint la masse imposante que constitue un seul des corps de bâtiment du nouveau Palais. Placé sans discernement et sans égard pour son entourage dans un parc, dont le promontoire

attire tous les regards à l'entrée même de la rade, le Palais des Nations risquerait de faire éclater son cadre, s'il ne respectait pas les éléments essentiels du site au milieu duquel il vient se placer.

Le projet Le Corbusier et Jeanneret est fait pour l'emplacement auquel il est destiné; il ne pourrait, comme bien d'autres, être transporté ailleurs. On lui reprochera sans doute d'être conçu dans un esprit nouveau, qui convient, concédera-t-on peut-être, à certaines manifestations de l'activité humaine, mais qui ne peut être appliqué à une œuvre monumentale, à un «Palais» qui, aux yeux de beaucoup, évoque plus une pièce d'apparat qu'un organe fonctionnel devant rendre des services à l'humanité.

A notre avis, ce serait un non sens que de revêtir une institution d'avenir, telle que la Société des Nations, d'un costume copié sur des gravures de mode d'autrefois. Ce serait même un aveu d'impuissance puisque l'esprit nouveau qui doit animer les peuples et l'organe international qu'ils ont créé, serait ainsi enseveli dans un cénotaphe construit par des hommes qui n'ont pas foi dans les ressources du présent et qui n'espèrent rien de l'avenir.

Nous voulons croire que sans acception de personnes, ni préjugés de races ou d'écoles, la Société des Nations saura résoudre le problème qu'elle a posé en face du monde, dans un esprit conforme à celui qu'elle veut développer au sein de l'humanité, un esprit de confiance dans l'avenir, un esprit d'unité dépassant les vues étroitement nationales.

Genève, le 14 juin 1927.

Camille Martin.

DIE AUSSTELLUNG DER PROJEKTE UND DER WEITERE VERLAUF DES WETTBEWERBES

Am 22. Juni hat der *Vorstand des Bundes Schweizer Architekten* an den Generalsekretär des Völkerbundes folgendes Schreiben gesandt:

Hochgeehrter Herr Generalsekretär,

Die Architektenschaft aller Staaten des Völkerbundes erwartet mit Ungeduld die Bekanntgabe des Zeitpunktes der Ausstellung der Wettbewerbsentwürfe für das Völkerbundsgebäude. Am 5. Mai ist das Urteil des Preisgerichts gefallen, und bis heute wissen wir noch nicht, wann die Entwürfe ausgestellt werden. Diese nebensächliche Behandlung der Angelegenheit empfinden namentlich die zahlreichen Architekten, die ich unter grossen Opfern an Zeit und Arbeit an dem Wettbewerb beteiligt haben, als sehr peinlich.

Wir möchten Sie höflich bitten, die nötigen Schritte zu tun, damit der Tag der Eröffnung der Ausstellung möglichst bald bekannt gegeben werde. Nach unserer Meinung sollte diese Ausstellung, die für die gesamte Architektenschaft Europas von höchster Wichtigkeit ist, länger als die vorgesehenen zwei Wochen dauern, oder dann, wenn das unmöglich ist, im Herbst wiederholt werden. Nur so wäre es den aussergewöhnlichen Architekten möglich, die Ausstellung in Ruhe zu studieren.

Wir bedauern ferner, dass die lange Verzögerung der Ausstellung zur vorzeitigen Veröffentlichung vieler prämiierter und nicht prämiierter

Projekte geführt hat, bevor das Wettbewerbsprogramm, zu dessen integrierenden Bestandteilen die Ausstellung gehört, völlig durchgeführt war."

●

Ausserdem hat der Vorstand des B.S.A. Schritte getan, um im Einverständnis mit den Architekten-Verbänden der interessierten Staaten beim Völkerbund vorstellig zu werden, damit die Entscheidung über das weitere Vorgehen einer künstlerisch kompetenten Körperschaft vorbehalten bleibe.

●

Die Mitglieder des B.S.A. besuchen die Ausstellung am 3. Tage der Generalversammlung, Montag, 11. Juli. Herr Dr. Camille Martin, Architekt B.S.A., wird seine Kollegen führen. — Im Anschluss an die Verhandlungen des 1. Tages in Morges wiederholt Dr. Gantner seine Rede über „Semper und Le Corbusier“.